

2011-2012
RÈGLEMENT

Appel régional à candidatures pour le Liban ouvert du **1 juin au 15 juillet 2011**

1. OBJECTIFS

Les mobilités de doctorat – CNRS-L s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les étudiants francophones à l'extérieur du Liban et leur permettent de préparer une thèse de doctorat.

Ces mobilités doivent :

- s'inscrire dans la thématique « Environnement et développement durable »
- être utiles au développement des universités en général et du Conseil national de la recherche scientifique du Liban (CNRSL) en particulier et bien entendu du Liban,
- faire l'objet de recherches menées alternativement dans le pays de l'établissement d'accueil et le Liban,
- être établies dans le cadre d'une co-direction.

Ce programme s'inscrit dans la perspective du renforcement de la recherche scientifique au Liban.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le(la) candidat(e) doit :

- être francophone et prêt à se soumettre à un test linguistique si besoin ;
- être régulièrement inscrit(e) ou en activité dans un établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF au Liban (CNRSL ou autre établissement libanais) ;
- avoir moins de 28 ans, au plus tard à la date de clôture de l'appel à candidatures ;
- obtenir l'accord de l'établissement d'accueil, situé dans un pays autre que le Liban, membre de l'AUF et y obtenir son admission. Il appartiendra au candidat d'obtenir l'inscription définitive dans l'établissement d'accueil par la suite, si sa candidature est retenue ;
- mener **alternativement** des recherches dans l'établissement d'accueil et dans l'un des centres du CNRS-L ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire de candidature ;
- déposer le dossier de candidature dûment rempli dans les délais impartis et auprès du Bureau Moyen-Orient de l'AUF, traitant votre candidature (cf. section 9) ;
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF.

L'établissement d'origine est le CNRS-L ou un établissement d'enseignement supérieur de l'AUF situé au Liban

L'établissement d'accueil est celui dans lequel le candidat souhaite effectuer sa mobilité.

Les deux établissements (d'accueil et d'origine) doivent :

- être situés dans deux pays différents,
- être membres de l'AUF,
- avoir signé une convention de partenariat ou un accord au sujet de la mobilité (convention de co-direction,...).

L'établissement d'accueil doit :

- justifier de sa capacité à organiser la formation de recherche sollicitée,
- justifier de son accord pour accueillir le(la) candidat(e).

L'établissement d'origine :

- assurer le co-encadrement et désigner un co-directeur de thèse,
- reconnaître officiellement la formation offerte par l'université d'accueil.

3. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s font viser leur dossier par leur établissement d'origine et peuvent transmettre leur candidature au Bureau Moyen-Orient de l'AUF par son intermédiaire.

Le BMO de l'AUF après examen de leur recevabilité, les soumet à l'évaluation puis au classement et à la sélection du comité mixte (CNRSL, BMO). Ensuite le résultat de la sélection est présenté au Conseil d'Administration (CA) du CNRS-L et à la Commission régionale d'experts (CRE) pour information et validation.

Les résultats sont portés à la connaissance des candidat(e)s par mise en ligne des listes d'admission sur le site Internet du BMO de l'AUF et du CNRS-L. Les admis sont avertis à l'initiative du BMO dans lequel seront précisées les modalités de mise en œuvre de la bourse et auquel sera joint une attestation de bourse.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la cohérence entre la formation proposée dans l'établissement d'accueil et la recherche au CNRS-L
- la qualité pédagogique et académique du dossier (notes, classement, motivation, avis du responsable scientifique à l'origine)
- la cohérence des objectifs scientifiques attendus par les établissements concernés par le sujet de la thèse et recherchés par le candidat
- l'opportunité du dossier de candidature pour le développement du CNRS-L et des établissements universitaires libanais membres de l'AUF
- l'existence et le renforcement du partenariat entre l'établissement d'origine, le CNRS-L et l'établissement d'accueil
- l'équilibre entre les sexes des candidats (priorité aux candidates à qualité scientifique égale des dossiers)
- la dimension francophone du projet

5. MODALITES DE PRISE EN CHARGE**Durée du soutien financier de la bourse :**

La bourse est accordée pour une durée d'une année académique.

Déroulement de la bourse :

- Le(la) boursier(ère) mènera, ses recherches alternativement au Liban et dans le pays d'accueil. L'année académique se déroule en 2 périodes consécutives et sans interruption : une période dans le pays de l'établissement d'accueil et une période au Liban. La période dans le pays d'accueil est d'une durée d'un minimum de 3 mois et d'un maximum de 7 mois. La durée de cette période de bourse ne peut être morcelée ou interrompue (sous peine de remboursement de la bourse en cas de non-respect des clauses). La période de mobilité est arrêtée par le BMO de l'AUF qui tient compte, dans la mesure du possible, des souhaits du boursier.

- Le(la) boursier(ère) doit proposer un protocole de recherche couvrant la période de recherche depuis son inscription en thèse jusqu'à la date prévisionnelle de sa soutenance, en accord avec son ou ses deux directeurs de thèse (de chacune des deux universités) ainsi que le lieu de la soutenance.

- La bourse est uniquement attribuée à la thèse en co-direction ou en co-tutelle.

- Une convention de co-direction ou un accord entre les deux laboratoires d'accueil et d'origine, signé(e) entre l'université d'accueil et le CNRS-L, fixera les droits et obligations de chacun et précisera notamment l'engagement de diplomation de doctorat de l'université d'accueil en cas de réussite du(de la) boursier(ère).

Nombre de bourses :

Le nombre de bourses prévues pour l'année académique 2011-2012 est deux.

6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Les déplacements sont limités à 1 billet d'avion aller/retour par année académique.

Les bourses accordées comprennent :

- le **titre de transport** (1 AR annuel) émis par le Bureau Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et mis à la disposition du (de la) boursier(ère), lui permettant d'effectuer les trajets entre le Liban et le pays d'accueil. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'Agence universitaire de la Francophonie ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge). En cas de non retour, de son propre fait, à l'issue de la période de mobilité au sein de l'établissement d'accueil, vers le pays de l'établissement d'origine, le boursier(ère) perdra le bénéfice du billet retour.

- une **indemnité mensuelle forfaitaire d'entretien** établie en fonction du niveau de vie dans le pays d'accueil, versée dans la limite de la durée du séjour dans la région d'accueil dans le cadre du protocole de recherche proposé dans le dossier de candidature et sous réserve de confirmation par l'établissement d'accueil de l'assiduité du (de la) boursier(e). Le(a) candidat(e) s'informeront notamment sur le montant des frais et droits d'inscription dont il(elle) devra éventuellement s'acquitter auprès de l'établissement d'accueil. Toutes les formalités (inscription universitaire, logement, vaccination...) sont à la charge du (de la) boursier(ère). Toutes les formalités (inscription universitaire, logement, visa, vaccination...) sont à la charge du(de la) boursier(ère).

- une **indemnité mensuelle** établie par le CNRS-L versée dans la limite de la durée de ses travaux au Liban à l'exclusion de toute autre prestation qui demeure à la charge du(de la) boursier(ère).

- une **indemnité forfaitaire d'installation** versée en une fois au début de chaque année académique. Elle aide le(la) boursier(ère) à faire face aux dépenses particulières liées à son installation.

- une **assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire** dans le pays d'accueil. Elle est contractée par le Bureau Moyen-Orient de l'AUF dans sa totalité ou en complément de l'assurance obligatoire qui peut être exigée par l'université d'accueil. Cette assurance n'est valable que pendant la stricte durée effective de la bourse. Dans la mesure où l'étudiant pour des raisons personnelles est amené à prolonger son séjour il devra prendre ses dispositions pour contracter à ses frais une nouvelle assurance.

Le (la) boursier(ère) devra en outre justifier des vaccinations et visas requis et éventuellement du niveau de français pour se rendre et résider pendant toute la durée de sa bourse dans le pays d'accueil.

7. OBLIGATIONS DU BOURSIER

Le(la) boursier(ère) s'engage à :

- respecter le présent règlement, le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de sa bourse ;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré de ses études ;
- communiquer à l'AUF, à l'expiration de la bourse, la copie du diplôme de doctorat obtenu, le rapport de soutenance, le résumé en français de thèse et un exemplaire de la thèse ;
- s'engage par ailleurs à publier sa thèse sur le portail //hal-confremo.archives-ouvertes.fr// des archives ouvertes du Moyen-Orient.
- remettre un rapport (compte rendu d'études, appréciation du séjour et intérêt pour la Francophonie), dans un délai de deux mois (un exemplaire au BMO de l'AUF, un à l'établissement d'accueil et un à l'établissement d'origine/CNRS-L ;
- respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- respecter les règlements en vigueur au sein de l'établissement d'accueil.

8. CALENDRIER

6 juin 2011 :Lancement et diffusion de l'appel à candidatures par le BMO de l'AUF et le CNRS-L
 15 juillet 2011 :Clôture de l'appel à candidatures
 mi-août 2011 :Sélection des candidats par le comité mixte
 avant fin août 2011 :Diffusion des résultats et notification aux candidats retenus
 1er septembre 2011 au 31 août 2012 :Mise en œuvre de la bourse

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION : Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé au Bureau Moyen-Orient de l'AUF. Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le présent formulaire de candidature dûment complété et signé ;
- le descriptif détaillé du sujet de thèse présentant les résultats attendus et la méthodologie retenue ;
- le protocole de recherche définissant le plan de travail couvrant la période de recherche depuis l'inscription en thèse jusqu'à la date prévisionnelle de la soutenance ;
- le calendrier de l'alternance, reprenant les périodes dans les établissements d'accueil et d'origine pour l'année académique 2009-2010 au minimum ;
- un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble de son cursus universitaire et la liste détaillée des publications, communications et recherches non publiées ;
- une copie du dossier de scolarité universitaire avec la copie du dernier diplôme obtenu traduit s'il n'est pas rédigé en français ;
- l'attestation d'inscription ou la carte d'étudiant pour l'année en cours 2010-2011 dans l'établissement d'origine ou si le candidat est en activité (statut d'enseignant chercheur) dans son établissement d'origine, à produire une attestation indiquant clairement son titre et sa fonction au sein de l'établissement durant l'année 2010-2011 ;
- l'attestation d'acceptation d'inscription en thèse pour l'année 2011-2012 pour les candidats non inscrits en doctorat. Cette attestation devra être signée par le responsable des relations internationales ou le responsable de l'école doctorale ;
- l'attestation d'accord des directeurs de thèse à l'origine et à l'accueil justifiant l'alternance proposée dans le calendrier ;
- l'attestation d'accord du responsable direct dans l'établissement d'origine, approuvant le sujet de thèse et justifiant la candidature sur le plan scientifique ;
- l'attestation d'accord délivrée par le responsable du laboratoire ou centre de recherche de l'établissement d'accueil approuvant le sujet de thèse et justifiant la candidature sur le plan scientifique ;
- une copie de la convention de co-direction, si elle existe, liant les établissements d'accueil et d'origine pour le sujet de thèse.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Le dossier de candidature doit être adressé le **15 juillet 2011** au plus tard, en 3 exemplaires (1 original et 2 copies) au **Bureau Moyen-Orient (BMO) de l'AUF** :

Rue de Damas,
Villa F, Cité Bounoure
B.P.: 11-9082 Beyrouth, Liban
Tél (standard) : +961 1 420 270
Tcpie : +961 1 615 884
@ : moyen-orient@auf.org
www.auf.org/regions/moyen-orient

Disciplines relevant de la thématique Environnement et développement durable	CODES
Agronomie	102
Aménagement du territoire	103
Démographie	115
Écologie	117
Environnement	120
Foresterie	121
Géographie	123
Géologie	124
Hydrologie	127
Océanographie	135
Téledétection	146